

Procès-Verbal Définitif

Conseil d'Administration - Mardi 09 avril 2024 à 17h30 Mairie de Villemur-sur-Tarn, Salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heure trente minutes les membres du Conseil d'administration du CIAS, régulièrement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie de Villemur-sur-Tarn, sous présidence de Monsieur Jean-Marc DUMOULIN - Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 avril 2024, suite à la réunion du 02 avril 2024 où le quorum n'a pas été atteint.

Participants

Présents :

Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Isabelle GAYRAUD, M. Sébastien GIMENEZ, Mme Katia GUERRERO, Mme Anne-Marie TRIAIRE SVOBODNY

Absents :

Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Frédéric BONNAFOUS, Mme Flore DU BOIS DE MAQUILLE, M. Pierre FRONTON, Mme Nathalie GUYOMARD, Mme Sylvie MATTE, Mme Simonne RADIX, Mme Christel RIVIERE, M. Didier ROUX, M. Robert SABATIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Thierry ASTRUC a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN

Secrétaire de séance :

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 17 | Membres présents - 06 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 10

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2023.
2. Débat d'orientation Budgétaire 2024.

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Florence DELTORT

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2023

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2023 à 16 h 30 est joint en **ANNEXE 1**.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'administration DECIDE :

- **D'approuver** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2023 tel que joint en annexe ;

Résultats du vote

Votants – 07 | Pour - 07 | Contre – 00 | Abstention – 00

2. Débat d'orientation Budgétaire 2024

ANNEXE 2 – Rapport d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'organe délibérant prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **Prend acte** du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires du CIAS ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

Résultats du vote

Votants – 07 | Pour - 07 | Contre – 00 | Abstention – 00

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 55

La Secrétaire,



Mme Florence DELTORT

Lu et approuvé,

Le Président



M. Jean-Marc DUMOULIN